Dossiers d'ARCHÉOLOGIE

N° 371 - Septembre/Octobre 2015



PARIS AU MOYEN ÂGE

Les sous-sols d'une ville hors norme



Saint-Germain-des-Prés
Thermes de Cluny
Louvre
Hôtel de Clisson

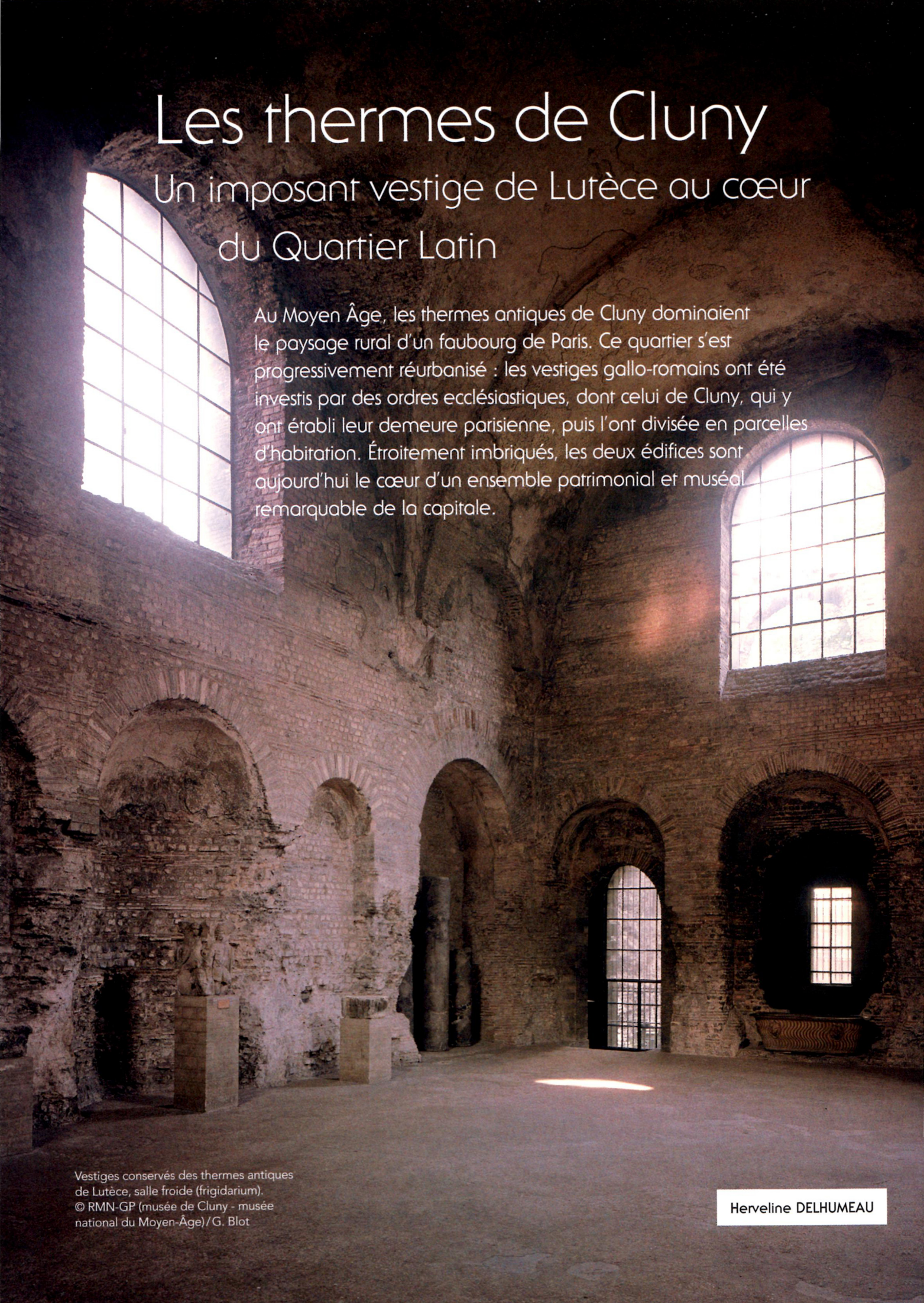
www.faton.fr

L 15957 - 371 - F: 9,80 € - RD

Les thermes de Cluny

Un imposant vestige de Lutèce au cœur du Quartier Latin

Au Moyen Âge, les thermes antiques de Cluny dominaient le paysage rural d'un faubourg de Paris. Ce quartier s'est progressivement réurbanisé : les vestiges gallo-romains ont été investis par des ordres ecclésiastiques, dont celui de Cluny, qui y ont établi leur demeure parisienne, puis l'ont divisée en parcelles d'habitation. Étroitement imbriqués, les deux édifices sont aujourd'hui le cœur d'un ensemble patrimonial et muséal remarquable de la capitale.



Vestiges conservés des thermes antiques de Lutèce, salle froide (frigidarium).
© RMN-GP (musée de Cluny - musée national du Moyen-Âge) / G. Blot

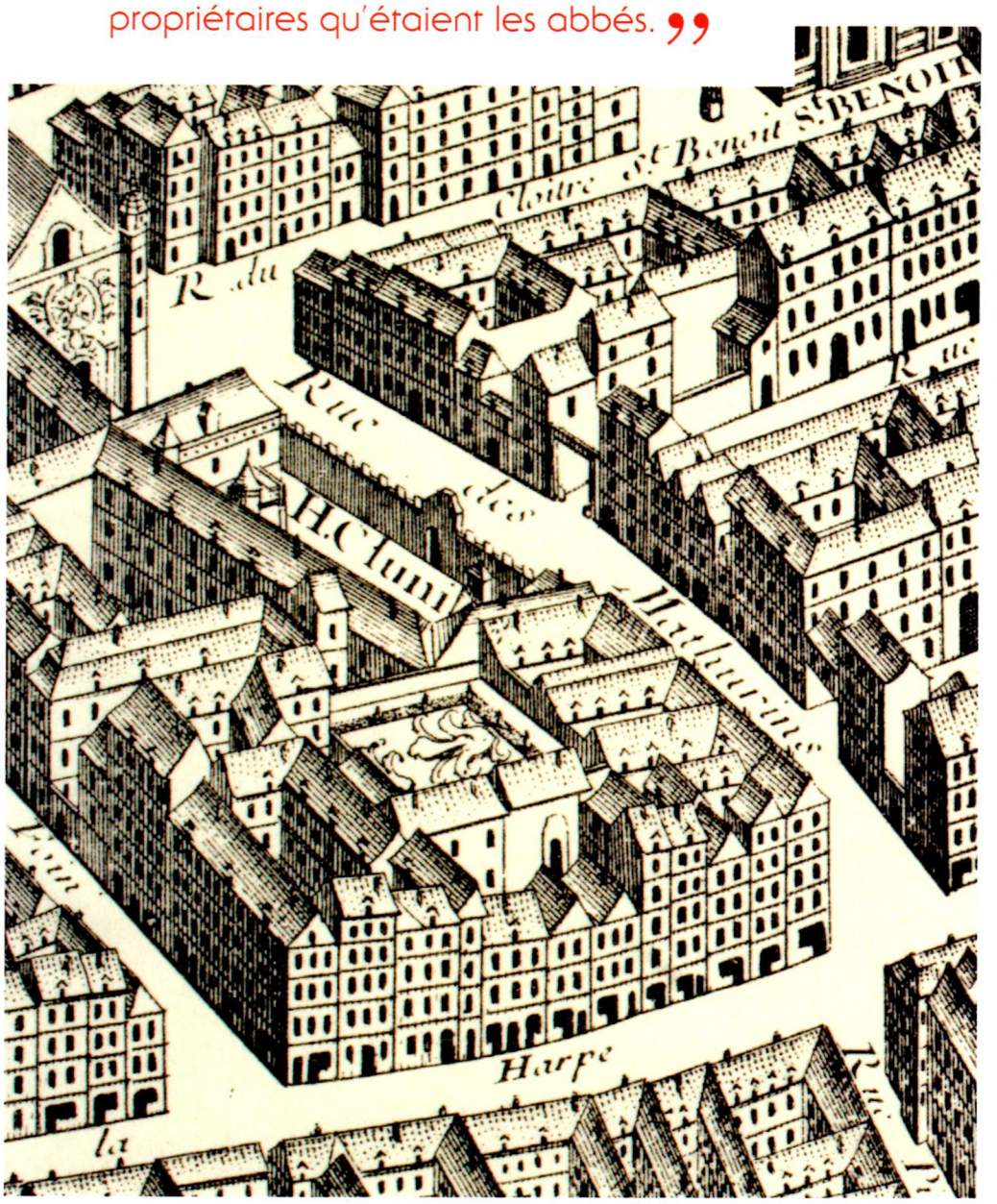
Herveline DELHUMEAU

LES FAUBOURGS RURAUX MONASTIQUES DE LA RIVE GAUCHE

Au XII[e] siècle, une fois passés les sièges répétés des Normands entre le VIII[e] et le XI[e] siècle, Paris, devenu la capitale du royaume de France, a connu un essor remarquable. Le dynamisme démographique, favorisé par l'établissement permanent de l'autorité royale au cœur de l'île de la Cité, a entraîné le développement rapide de nouveaux faubourgs sur la rive droite et, un peu plus tard, la renaissance de la rive gauche : les grands établissements monastiques ravagés y avaient laissé place à de grands enclos de cultures, relativement peu peuplés si ce n'est par des vignerons et des laboureurs. Entre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et celle de Sainte-Geneviève s'étendaient ainsi de vastes « clos » répartis le long de très anciennes voies de circulation, de part et d'autre du grand axe antique nord-sud de Paris qu'était la grande rue Saint-Jacques. Les zones bâties, peu denses, étaient essentiellement restreintes de part et d'autre de la rue de la Harpe et de l'ancien *cardo maximus*, ainsi que de la rue Sainte-Geneviève. L'urbanisation de cette zone, où s'élevaient encore les vestiges monumentaux de vastes édifices antiques, a essentiellement été conduite par les grands propriétaires qu'étaient les abbés de ces établissements religieux et le chapitre de Notre-Dame, donnant naissance au quartier Saint-Jacques ainsi qu'aux bourgs Sainte-Geneviève et Saint-Médard, les deux premiers inclus dans l'enceinte de Philippe-Auguste entre 1200 et 1211.

Par une charte de 1218, le roi fit don à son chambellan, Henri le Concierge, du *palacium de Terminis*, le palais des Thermes, alors réduit à l'état de domaine rural, comme en témoigne le fait qu'il abritait un pressoir. *L'État des rentes et revenus du parloir aux bourgeois* de 1292 indique que cette propriété et quelques maisons attenantes faisaient partie de la censive des bourgeois de Paris et comportait quatre granges vraisemblablement établies autour et à l'intérieur des ruines romaines.

> « L'urbanisation de cette zone, où s'élevaient encore les vestiges monumentaux de vastes édifices antiques, a essentiellement été conduite par les grands propriétaires qu'étaient les abbés. »



Plan dit de Turgot, détail du jardin planté sur la voûte du frigidarium des Thermes, Archives nationales N I Seine 47. © Akg-images

LE PRESTIGE DE LA SORBONNE ET LES COLLÈGES DU QUARTIER LATIN

La densification de l'habitat s'est accrue à la fin du XIII[e] siècle, avec l'établissement de très nombreux prélats, archevêques, évêques et abbés des plus grands monastères souhaitant disposer d'une résidence parisienne au plus près du pouvoir royal, mais aussi de la Sorbonne. C'est ainsi que, vers 1330, l'abbé de Cluny, Pierre de Chalus (1322-1344) a acquis au nom de son ordre, dans le Quartier latin, un domaine, des ruines, un pressoir et des terrains jouxtant le couvent des Mathurins, pour y

> « De très nombreux prélats, archevêques, évêques et abbés des plus grands monastères souhaitaient disposer d'une résidence parisienne au plus près du pouvoir royal. »

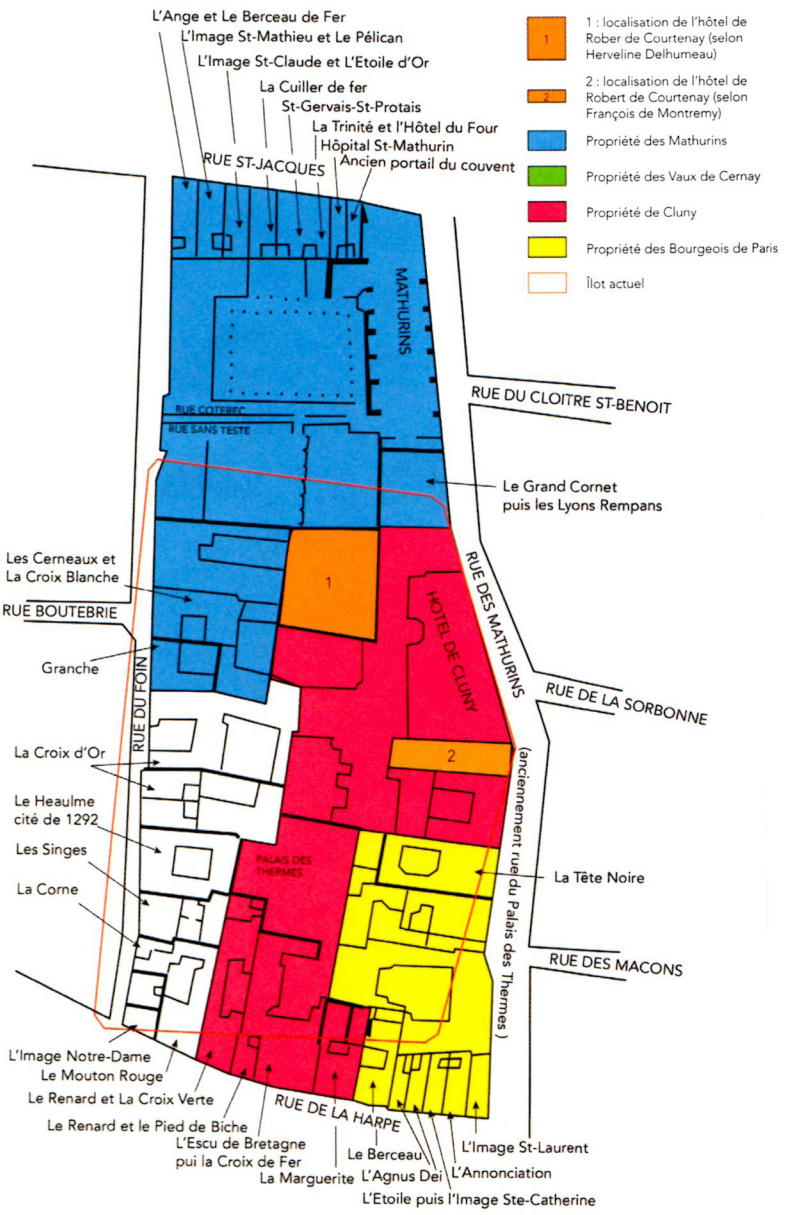
établir un hôtel non loin du collège de Cluny, fondé sur l'actuelle place de la Sorbonne (détruit à la Révolution). À la fin du XV^e siècle, à l'initiative de l'abbé Jean de Bourbon (1456-1485), puis de son successeur, Jacques d'Amboise (1485-1510), cette résidence a été reconstruite et agrandie, inaugurant la longue lignée des hôtels « entre cour et jardin » tout en s'intégrant avec intelligence aux ruines monumentales des anciens thermes du nord de Lutèce.

Cet édifice imposant s'est cristallisé au sein d'un îlot qui s'étendait, à l'est, jusqu'à la rue Saint-Jacques, côté où fut élevé à partir de 1219 le couvent des Mathurins. À l'ouest, il était bordé par la rue de la Harpe. Au nord, les maisons appartenant aux religieux de l'abbaye des Vaux-de-Cernay donnaient sur la rue au Foin (située en bordure sud de l'actuel boulevard Saint-Germain). Au sud, enfin, passait la rue du Palais-des-Thermes, qui devint ensuite la rue Du Sommerard. Le souvenir de la fonction de cet important édifice public antique s'était fixé dans la toponymie, l'endroit étant dénommé au XIII^e siècle *palatium Thermarum*, même si les érudits historiens de Paris lui ont longtemps attribué l'hypothétique rôle de palais impérial, voire de temple profane.

DU MOMUNENT PUBLIC ANTIQUE AUX DEMEURES PRIVÉES

On ne connaît pas avec exactitude l'emplacement de la première parcelle acquise par l'abbé de Cluny, mais l'ordre augmenta progressivement ses biens sur la seule portion disponible : vers l'ouest et la rue de la Harpe. Très tôt, les abbés louèrent la grande salle voûtée qu'est le frigidarium (salle froide des bains romains), ainsi que la salle attenante à l'ouest, où s'élevait, entre les murs antiques, la maison dénommée *La Croix de Fer*. Ils se réservèrent toutefois l'accès au sommet des vénérables voûtes (plusieurs se sont effondrées au XVIII^e siècle), où, originalité incomparable à Paris, ils jouissaient de jardins suspendus plantés d'arbres fruitiers, figurés sur le plan dit de Turgot publié en 1739. Jusqu'en 1819, pour visiter les ruines des thermes, totalement enchâssées parmi les maisons qui s'étaient adossées à ses puissants murs, il fallait toujours passer par la maison à l'enseigne de *La Croix de Fer*, située au n°63 de la rue de la Harpe : au fond d'une cour étroite s'ouvrait la grande salle qui servait de magasin à un tonnelier ; la voûte romaine portait encore sans fléchir un jardin divisé en parterre et en potager, où les pommiers fleurissaient dans une épaisse couche de terre végétale.

L'hôtel médiéval des abbés de Cluny, constitué d'un corps de logis ouvert au sud, avec deux ailes en retour entourant une cour pavée dotée d'un



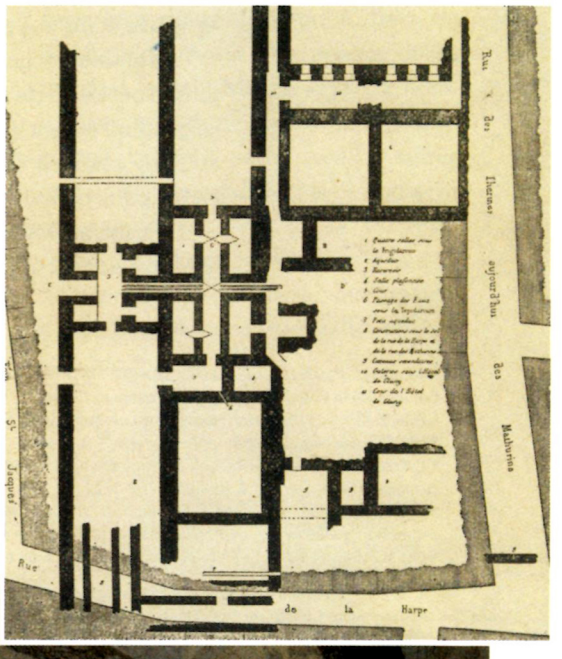
Plan des parcelles de l'îlot des Thermes aux XVI^e et XVII^e siècles avec indication des enseignes.
© Faton, d'après H. Delhumeau

puits, comporte deux étages desservis par des escaliers en vis logés dans les angles des bâtiments et par un élégant escalier placé hors œuvre dans une tour hexagonale sur la façade principale. Au nord, une aile abrite une chapelle en étage, au-dessus d'une galerie qui donnait accès à un autre jardin.

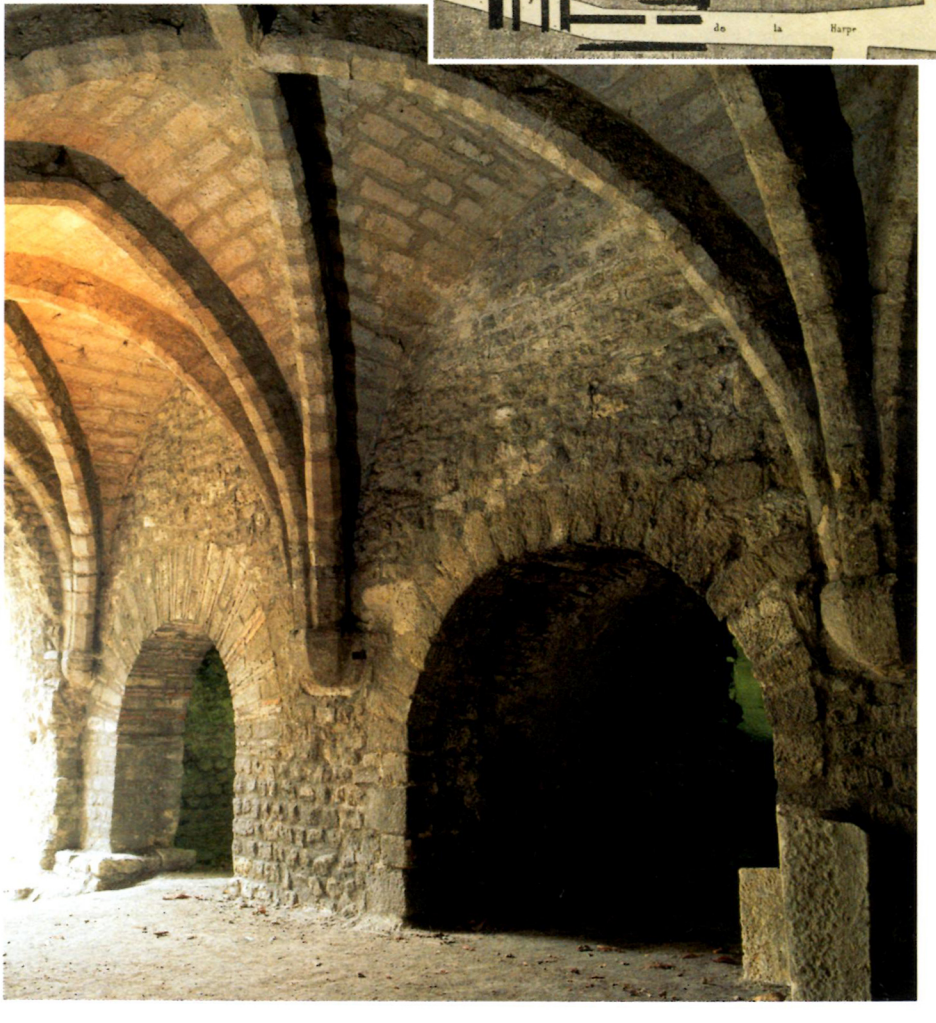
LES « SOUTERRAINS » DES THERMES

La puissante structure orthogonale des murs antiques n'a directement contraint que l'aile ouest, donnant sur la cour d'honneur, et l'aile nord, qui toutes deux se superposent exactement aux dispositions thermales, le reste de la demeure marquant un léger décalage d'implantation. Le corps de logis principal ne comporte pas de cave, ce qui pourrait laisser supposer que le substrat sous-jacent comportait des déblais ou vestiges antérieurs qui n'ont pu être extraits pour créer un niveau en sous-sol. Cela dit, les abbés avaient accès aux impressionnants « souterrains » des thermes, dont les historiens de Paris pensaient, au XVIII[e] et encore au début du XIX[e] siècle, qu'ils s'étendaient « jusqu'à la Seine, vers l'entrée du Petit Pont, avec traces continues de constructions, ainsi que l'a reconnu M. de Caylus. Un éboulement qui eut lieu il y a environ 60 ans, sur l'emplacement des Mathurins, fit également reconnaître ces communications souterraines, interrompues maintenant par des décombres et par des travaux de soutènement. »

Ainsi les arcades de la gracieuse galerie de l'aile ouest donnant sur la cour d'honneur sont-elles situées exactement au-dessus d'un couloir technique du sous-sol antique qui permettait initialement d'alimenter les deux grands foyers chauffant une vaste salle. Ce couloir a été couvert de voûtes d'ogives, renforcées par des arcs-doubleaux : fortement restaurées au XIX[e] siècle, ces dispositions remontent vraisemblablement au XV[e] siècle. Ce couloir communique avec le reste du réseau de circulation technique souterrain de l'édifice thermal : les vastes couloirs voûtés passent de façon axiale sous la salle centrale du frigidarium, puissamment portée par quatre espaces de caves voûtées, puis sous sa grande piscine, également établie au-dessus de deux caves. Dans cette partie septentrionale de l'édifice, le couloir antique a été couvert de voûtes médiévales dont les ogives à pans coupés, renforcées par de puissants arcs-doubleaux et reposant sur des consoles polygonales bombées, indiquent également une datation du XV[e] siècle. À côté, un autre espace de cave correspondant au sous-sol d'une ancienne palestre (aire réservée au sport dans les thermes) a également été couvert de trois voûtes d'ogives à cette époque. Enfin, par le biais des couloirs abritant l'égout central des thermes (sud-nord) et du grand collecteur qui longeait l'édifice au nord, on a encore aujourd'hui accès à trois caves médiévales. Mais ces dernières faisaient partie de maisons appartenant à l'abbaye des Vaux-de-Cernay : les plus anciennes se rattachaient à la *Maison du Heaulme* et la plus récente à celle qui était dénommée *La Croix d'Or*.



Plan des sous-sols des thermes, de la fin du XIX[e] siècle.
© RMN-GP (musée de Cluny) / Fr. Raux



Caves médiévales aux voûtes sur croisées d'ogives. © RMN-GP (musée de Cluny) / J. Lebar

L'ÎLOT D'HABITATION REDEVIENT UN ENSEMBLE MONUMENTAL

L'étude comparée des archives, plus particulièrement des « Terriers de la ville de Paris, rôles de la taxe des boues et lanternes… » (Archives nationales, séries KK et Q*1), et des plans cadastraux de Paris permet de constater que l'organisation parcellaire de l'îlot des Thermes, densifié autour de l'édifice antique au point de le masquer totalement, s'est fixée au cours du XVe siècle et n'a que peu évolué jusqu'au XIXe siècle.

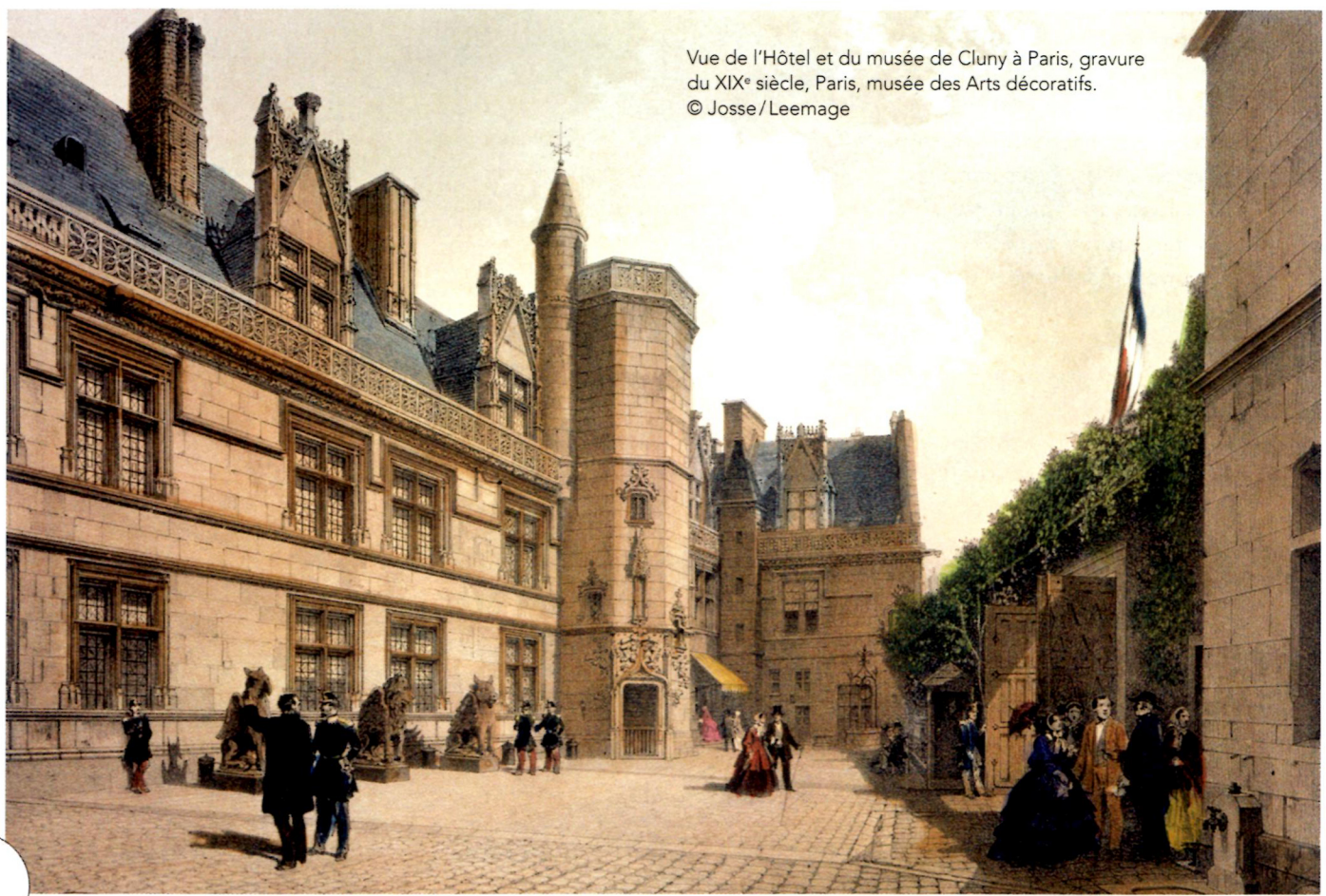
Les enseignes, qui permettent d'identifier les maisons, n'ont cessé de relever des trois établissements religieux qu'étaient les Mathurins, les Vaux-de-Cernay et Cluny, auxquels se sont ajoutés les bourgeois de Paris à partir du XVIe siècle (angle sud-ouest).

Si jusqu'au XIVe siècle l'activité principale des habitants de l'îlot était liée à l'agriculture et à la vigne, une mutation s'est opérée à partir de la fin du siècle suivant avec l'établissement de commerçants, puis au début du XVIIe siècle d'hommes de loi. Dénommées *La Croix d'Or*, *Les Singes*, *L'Image Notre-Dame*, *Le Mouton Rouge*, *Le Renard*, *La Croix Verte*, *Le Pied de Biche*, *L'Écu de Bretagne*, *Le Berceau*, *L'Agnus Dei*, *L'Annonciation*…, ces enseignes ont perduré pour la plupart jusqu'au dégagement des thermes ordonné en 1819 par le roi Louis XVIII. Le préfet de la Seine acheta alors la vieille maison de *La Croix de Fer*, qui fut aussitôt démolie.

Les gigantesques travaux d'urbanisme réalisés dans les années 1850-1870 aux abords des thermes par Rambuteau puis par Haussmann modifièrent radicalement le parcellaire du vieux Quartier latin (percement de la rue des Écoles et des boulevards Saint-Michel et Saint-Germain), qui avait conservé jusque-là son riche héritage médiéval. Fouilles et travaux de restauration furent entrepris alors qu'émergeaient en 1832 les premiers projets de création du musée « d'Antiquités nationales » d'Alexandre Du Sommerard, qui vit le jour sous le nom de musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny le 24 juillet 1843. Dès lors commença le dégagement et la mise en valeur de ces deux édifices remarquables de Paris abritant aujourd'hui le Musée national du Moyen Âge – Thermes et Hôtel de Cluny.

Bibliographie

• ADAM (J.-P.), DELHUMEAU (H.), LE POGAM (P.-Y.) — *Les Thermes antiques de Lutèce*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1996.
• BRICE (G.) — *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, Paris, Nicolas Legras, 1684.
• CAYLUS (comte de) — *Recueil d'antiquités égyptiennes étrusques, grecques, romaines et gauloises*, Paris, Desaint & Saillant, 1752-1761.
• CORROZET (G.) — *La fleur des Antiquitez, singularitez et excellences de la plus que noble et triomphante ville et cité de Paris capitalle du Royaume de France*, Paris, L. Willem, (1532) 1874.
• DU SOMMERARD (A.) — *Notices sur l'hôtel de Cluny et le palais des Thermes*, Paris, Ducollet, 1834.



Vue de l'Hôtel et du musée de Cluny à Paris, gravure du XIXe siècle, Paris, musée des Arts décoratifs.
© Josse / Leemage